Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes

Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 53 (1995)

Heft: 4

Artikel: L'impact économique régional d'une université : une étude de cas

Autor: Zarin-Nejadan, Milad / Schneiter, Antony

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-140429

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'IMPACT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL D'UNE UNIVERSITÉ: UNE ÉTUDE DE CAS

Milad ZARIN-NEJADAN Professeur d'économie politique Université de Neuchâtel

Antony SCHNEITER

Collaborateur scientifique
Institut de recherches économiques et régionales (IRER)

Université de Neuchâtel

Introduction

La localisation d'une université exerce un certain impact sur l'économie de sa région d'accueil, mais également sur celles d'autres régions'. La nature et l'ampleur de cet impact peuvent être étudiées de différentes manières. Par exemple, dans une optique de court terme, l'université peut être considérée comme vecteur de flux financiers. En effet, pour accomplir ses différentes tâches, elle rémunère son personnel et achète des biens et services à des entreprises privées et publiques, ces dépenses étant financées, dans le cas d'un établissement public, en grande partie par les contribuables de la région et de l'ensemble du pays. De plus, les étudiants dépensent quotidiennement un certain budget dont le financement provient de diverses sources.

Dans une vision à plus long terme, il convient de tenir compte également de l'effet du capital humain qu'une haute école met à disposition de l'appareil de production régional. En dotant celui-ci d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, l'université contribue à accroître le potentiel de croissance de la région. Par ailleurs, la simple présence d'une université peut constituer un pôle d'attraction, influençant ainsi la décision d'implantation de nouvelles entreprises dans la région.

La problématique de l'impact économique régional d'une haute école prend un relief particulier dans le paysage universitaire suisse composé des universités financées principalement par les cantons. La question paraît d'autant plus pertinente que ces der-

^{*} Les auteurs tiennent à remercier Alain Schönenberger (Université de Genève et Eco'Diagnostic) pour ses commentaires ainsi que l'Administration centrale de l'Université de Neuchâtel pour la mise à disposition des données.

niers traversent à l'heure actuelle une crise budgétaire sans précédent entraînant le réexamen de l'opportunité de certaines dépenses publiques dont celles de l'éducation. Dans ce contexte, le cas de l'Université de Neuchâtel est intéressant à plus d'un titre. En effet, il s'agit de la plus petite université suisse supportant ainsi des coûts fixes relativement importants. De plus, le canton de Neuchâtel est parmi les cantons universitaires celui qui a la capacité financière la plus faible et le revenu cantonal le moins élevé. Dès lors, la question qui vient naturellement à l'esprit est de savoir si le fait d'avoir une université en son sein ne représente pas un fardeau trop lourd pour les finances du canton, surtout compte tenu du fait que l'Université n'est pas uniquement au service des neuchâtelois; elle profite également aux autres confédérés ainsi qu'aux étrangers.

Cet article a donc pour objectif l'évaluation quantitative de l'impact exercé par l'Université de Neuchâtel sur l'économie du canton de Neuchâtel¹. Elle est divisée en trois sections. La première section situe le contexte général de l'étude en décrivant les principales caractéristiques de l'Université. La deuxième section est consacrée à l'analyse, dans une optique de court terme, de l'impact de l'Université sur l'économie du canton de Neuchâtel. Finalement, la troisième section tente de mettre en évidence les effets à plus long terme de la présence d'une haute école sur l'économie du canton en privilégiant le rôle du capital humain produit par l'Université.

1. Les principales caractéristiques

L'Université de Neuchâtel est la plus petite des hautes écoles suisses avec 3'183 étudiants à la fin de l'année 1993. Mais la croissance des effectifs y est soutenue et atteint une moyenne annuelle de 5,5% depuis 1988. Les deux principales facultés en termes d'effectifs sont celles des Lettres et de Droit et des Sciences économiques avec respectivement 1'138 et 1'128 étudiants. Légèrement en retrait, on trouve la faculté des Sciences avec 859 étudiants. Quant à la faculté de Théologie, elle compte 58 étudiants.

Les étudiants sont encadrés par l'ensemble du personnel de l'Université constitué des professeurs et autres enseignants, des assistants et collaborateurs scientifiques, ainsi que du personnel administratif et technique. En 1992, quelque 1'200 personnes travaillaient en ces différentes qualités pour l'Université. Cela équivaut à un peu moins de 700 postes à plein temps, faisant ainsi de l'Université de Neuchâtel un des établissements les plus importants du canton en termes d'emplois. Si l'on tient compte également des effets indirects sur l'emploi, par exemple à travers les dépenses d'étudiants, on arrive à plus de mille emplois liés de près ou de loin à la présence de l'Université dans le canton.

¹ Le lecteur intéressé par une présentation détaillée de la méthodologie employée et des résultats servant de base à cet article est invité à consulter Zarin-Nejadan, M. et A. Schneiter, «Impact de l'Université de Neuchâtel sur l'économie cantonale», Cahier de recherche en économie politique, No. 94.01, Université de Neuchâtel, 1994.

Sur le plan budgétaire, l'Université de Neuchâtel véhicule des flux financiers importants. En 1992, son budget s'est élevé à 75,3 millions de francs, amortissements et investissements compris. La plus grande partie du financement de l'Université provient des fonds publics, en particulier de l'excédent de charges couvert par le canton de Neuchâtel (40,5 millions de francs). Actuellement, l'Université de Neuchâtel est une des hautes écoles suisses les moins "dépendantes" de leur canton¹.

Au budget alloué à l'Université par l'Etat, il faut ajouter les différents fonds de recherche tels que le FNRS (Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique), la CERS (Commission d'Encouragement pour la Recherche Scientifique) et divers autres fonds de tiers. Durant l'exercice 92, les crédits de recherche ont atteint 17 millions de francs. Ceci conduit à un budget annuel total de 92,3 millions de francs en 1992. On peut remarquer que la somme de 17 millions de francs est sous-estimée car tous les fonds de tiers consacrés à la recherche ne sont pas communiqués à l'Administration centrale de l'Université. C'est également le cas des droits d'auteurs touchés par certains professeurs, ainsi que des dédommagements reçus pour les activités de conseil.

Quant aux dépenses de l'Université de Neuchâtel, elles sont principalement constituées des charges de personnel. Ces dernières représentent 80% des charges totales en 1992. On note que le financement des traitements des professeurs et autres enseignants provient en majeure partie du budget de l'Etat, tandis qu'un nombre important d'assistants et collaborateurs scientifiques sont employés grâce à des sources de financement externes au budget de l'Etat. Pas moins de 45% des salaires des assistants et collaborateurs scientifiques sont financés par des fonds hors budget et principalement par le FNRS.

2. La mesure de l'impact économique

La présence d'une université influence l'activité économique de sa région d'accueil, ainsi que celle d'autres régions. D'abord, pour remplir ses diverses tâches, une université publique verse des salaires et commande des biens et services auprès d'entreprises privées et publiques, ces dépenses étant en grande partie financées par les impôts et les taxes prélevés dans l'ensemble du pays. Les étudiants dépensent également un certain budget pour vivre, le financement de ces dépenses pouvant provenir des parents, d'un travail, d'une bourse d'étude ou d'un emprunt. Or, si les dépenses donnent une impulsion à l'économie des régions qui les reçoivent, les recettes perçues représentent, en revanche, des ponctions sur le pouvoir d'achat. Le solde de cette balance peut être positif, nul ou négatif selon les régions.

¹ Un neuchâtelois paie, à travers les impôts, 200 francs pour son université. Ce montant est également de 200 francs pour un fribourgeois, mais de plus de 1'000 francs pour un genevois et de 400 francs pour un vaudois.

Par ailleurs, les universités se trouvent dans quelques régions seulement mais sont à disposition de l'ensemble de la population nationale. Il peut en résulter d'importants décalages entre les coûts et les avantages pour la collectivité publique d'une région dans la mesure où l'utilisateur d'un service rendu par l'université n'en est pas nécessairement le payeur. Ces divergences peuvent entraîner des modifications du revenu régional.

Afin de mesurer l'impact de l'Université de Neuchâtel sur l'économie du canton selon ces deux approches, il convient de faire appel à la méthode d'incidence. Celle-ci comprend donc deux volets distincts: l'incidence des recettes et des dépenses, et l'incidence des coûts et des avantages. La période de référence pour ces calculs est l'année 1992.

2.1. L'incidence des recettes et des dépenses

Pour mesurer l'incidence des recettes et des dépenses de l'Université sur le revenu régional, il faut commencer par répondre à deux questions:

- d'où provient le financement? et
- où cette somme est-elle dépensée?

Dans un premier temps, les recettes (impôts et taxes perçus, revenu des étudiants) et les dépenses (salaires versés, achats de biens et services, dépenses des étudiants) de l'Université modifient le revenu disponible des ménages. Cette incidence est appelée primaire. Mais, la modification du pouvoir d'achat des ménages influence, à son tour, le revenu régional à travers un effet multiplicateur keynésien. Ceci correspond à l'incidence secondaire.

2.1.1. L'incidence primaire

Concrètement, la mesure de l'incidence primaire consiste à déterminer la provenance et la destination immédiates des recettes et des dépenses. Les recettes sont imputées selon leur lieu de prélèvement direct. L'excédent de charges est supporté par le canton, les dédommagements et subventions proviennent de la Confédération ou d'autres cantons, tandis que la part du budget des étudiants financée par les parents diminue le revenu de ceux-ci à leur lieu de domicile, etc. Quant aux dépenses, elles sont enregistrées à leur premier point de chute. Les salaires sont ainsi affectés au domicile des employés, l'achat d'une machine au domicile du fournisseur, le loyer d'un étudiant vivant dans un appartement à son lieu de domicile, etc.

La comparaison de l'incidence primaire des recettes et des dépenses occasionnées par l'Université de Neuchâtel permet de mesurer l'incidence primaire nette pour chaque région considérée. Si les dépenses dans une région sont plus importantes que les recettes prélevées dans celle-ci, on aboutit à un paiement net à la région (incidence primaire nette positive). Dans le cas contraire, lorsque les recettes prélevées dans la région sont

Tableau 1: Incidence primaire des recettes et des dépenses de l'Université de Neuchâtel en 1992, en francs

	Recettes			Dépenses			Incidence primaire nette	aire nette		
	Neuchâtel	Reste de la Suisse	Etranger	Neuchâtel	Reste de la Suisse	Etranger	Neuchâtel	Reste de la Suisse	Etranger	Total
Total selon le budget de l'Etat	42'226'000	31'157'000	21'000	56'405'000		2'081'000	14'918'000 2'081'000 14'179'000	-16'239'000	2'060'000	73'404'000
Total hors budget (créd. de rech.)	337'000	16'702'000	•	11'343'000	4'754'000	942'000	11'006'000	-11'948'000	942'000	17'039'000
Total de l'activité de l'Université	42'563'000.	47*858*000	21,000	67"748"000		19'671'000 3'024'000	25'185'000	-28'187'000	3'002'000	90'443'000
Total des rec./dép. des étudiants	14'253'000	11'641'000	4'199'000	21'147'000	8'741'000	205'000	6'894'000	-2'900'000	-3'994'000	30'093'000
TOTAL	56'817'000	59'499'000	4'220'000	88'895'000	28'412'000	3'229'000	32'078'000	-31'087'000	-900,166-	120'536'000
Total par habitant	354	9	,	554	4	t	200	-5	1	1
OT TOCE: Committee do 1'Estat (TB ED /1004/A S	T-4-4/TD 71004/4	10								

URCE: Comptes de l'Etat/IRER/1994/AS

plus importantes que les dépenses, on aboutit à un prélèvement net sur la région (incidence primaire nette négative).

Dans le cas de l'Université de Neuchâtel, le canton de Neuchâtel bénéficie d'un solde positif, c'est-à-dire d'un paiement net en faveur du canton qui s'élève à 32,1 millions de francs en 1992 (cf. tableau 1). Le reste de la Suisse et l'étranger subissent des prélèvements nets de respectivement 31,1 millions et 1 million de francs.

L'existence d'une université à Neuchâtel conduit donc à une forte concentration de paiements au bénéfice du canton par rapport aux recettes prélevées dans celui-ci. Certes, en 1992, la collectivité neuchâteloise a payé 56,8 millions de francs pour l'Université, dont 40,5 millions à travers l'excédent de charges. Mais, en contrepartie, l'Université de Neuchâtel a entraîné des dépenses de l'ordre de 88,9 millions de francs en faveur du canton. L'Université rapporte donc, en termes nets, 32,1 millions de francs à la collectivité neuchâteloise, soit 200 francs par habitant.

2.1.2. L'incidence secondaire

L'incidence secondaire mesure l'impact final des flux financiers engendrés par une infrastructure publique sur le revenu régional, en tenant compte des ajustements qui se produisent au-delà de l'incidence primaire. En effet, l'impact de l'argent injecté dans l'économie ne s'arrête pas au premier point de chute. Il va circuler, en rondes successives de dépenses, et créer des revenus supplémentaires. C'est l'effet multiplicateur keynésien. D'autre part, une partie des revenus n'est pas réinjectée dans le circuit économique local car elle est épargnée ou dépensée à l'extérieur de la région. C'est le problème des fuites. Parallèlement à la création de revenu, les recettes prélevées sur les ménages de la région, à travers les impôts et les taxes, diminuent le revenu de ceux-ci au-delà de la ponction initiale.

Le calcul de l'incidence secondaire nette de l'Université de Neuchâtel met en évidence une création de revenu de 14,9 millions de francs dans le canton de Neuchâtel en 1992 (cf. tableau 2). Ce résultat, bien que positif, est inférieur à la mesure de l'incidence primaire qui s'élève à 32,1 millions de francs. La différence entre les deux montants s'explique par le volume important de fuites intervenues lors des achats de biens et services de la part de l'Université. Quant aux autres cantons suisses, ils subissent une ponction nette de revenu de 40,4 millions de francs, soit un montant supérieur au solde issu de l'incidence primaire nette. Ceci est principalement dû à la participation importante du reste de la Suisse, à travers la Confédération, au financement de l'Université de Neuchâtel.

Tableau 2: Incidence secondaire des recettes et dépenses de l'Université de Neuchâtel en 1992, en francs

	Dépenses totales (création de revenu)		Recettes totales (ponction de revenu)		Incidence secondaire nette	
	Neuchâtel	Reste de la Suisse	Neuchâtel	Reste de la Suisse	Neuchâtel	Reste de la Suisse
Budget de l'Université	56'818'000	51'139'000	54'896'000	71'315'000	1'922'000	-20'176'000
Crédits pour la recherche	14'068'000	11'401'000	439'000	28'867'000	13'630'000	-17'466'000
Total des rec./dép. de l'Uni.	70'886'000	62'540'000	55'334'000	100'182'000	15'552'000	-37'642'000
Recettes/dép. des étudiants	17'870'000	23'254'000	18'530'000	26'006'000	-660'000	-2'752'000
Total	88'756'000,-	85'794'000	73'864'000	126'188'000	14'892'000	-40'395'000

SOURCE: Comptes de l'Etat/IRER/1994/AS

2.2. L'incidence des coûts et des avantages

L'Université de Neuchâtel a également une incidence sur l'économie des différentes régions par le biais des prestations qu'elle offre car celles-ci débordent largement les frontières cantonales. Cette fois-ci, les deux questions posées sont:

- qui profite des avantages liés aux services fournis par l'Université? et
- qui en supporte les coûts?

Au niveau d'une région, il n'y a pas toujours équivalence entre les bénéfices retirés du service et les coûts supportés. Lorsqu'il existe un décalage entre les avantages et les coûts d'un service public dans une région, on parle d'effet de débordement ("spillovers"). Celui-ci est positif si une région retire un avantage quelconque d'une infrastructure publique sans avoir participé à son financement de manière équivalente. Il est négatif dans le cas contraire. L'incidence des coûts et des avantages mesure ce décalage dans l'espace.

L'Université de Neuchâtel propose plusieurs services que l'on peut regrouper en deux catégories. En premier lieu, elle offre un service de formation. De plus, l'Université est active sur le plan de la recherche et du conseil. On note que l'analyse de l'incidence des avantages prend uniquement en compte les avantages privés qui échoient aux utilisateurs directs des services, tels que les étudiants qui suivent une formation et les

entreprises ou organismes publics qui sollicitent l'Université pour la recherche et le conseil. Il existe également des avantages collectifs qui profitent aux non-utilisateurs des services et contribuent à améliorer l'environnement économique, mais aussi social et culturel d'une région. Ceux-ci ne sont pas pris en compte car leur évaluation monétaire s'avère très aléatoire.

Les avantages directs de la formation profitent aux étudiants ayant suivi les cours et obtenu un diplôme universitaire. L'incidence spatiale de ces avantages directs dépend donc du lieu de domicile des diplômés après avoir terminé leurs études. En ce qui concerne la recherche, on peut noter que la quasi-totalité des crédits y étant affectés émanent de la Confédération (FNRS, CERS) et permettent d'accomplir des recherches que l'on peut qualifier d'intérêt public. Il est en revanche difficile de savoir qui profite des résultats de ce type de recherche. On peut, par exemple, partir de l'hypothèse que la recherche profite à toute la population suisse dans sa globalité. La répartition des avantages peut dès lors se faire selon la répartition de la population dans les différents cantons¹. Toutefois, l'Université de Neuchâtel est une institution à caractère régional assez marqué et un nombre important de recherches et de mandats concerne la région². Cela signifie qu'une répartition des avantages générés par la recherche à partir de la part de la population de chaque canton sous-estime largement les retombées de celle-ci pour le canton de Neuchâtel. Finalement, on peut noter que la monétisation des avantages de la formation et de la recherche peut se faire à partir des montants dépensés dans chacun de ces domaines, selon l'hypothèse que les avantages sont équivalents aux coûts.

Les prestations fournies par l'Université de Neuchâtel représentent également un coût pour la collectivité publique des différentes régions. Il s'agit dès lors de mesurer ce coût pour les différentes prestations et régions prises en considération. Il peut alors être imputé géographiquement selon la provenance du financement de l'Université, c'est-à-dire selon le domicile du payeur. Le coût de formation comprend les salaires, les dépenses en biens et services et les amortissements. Il est imputé selon la provenance du financement, soit au canton de Neuchâtel pour la majeure partie. En ce qui concerne les coûts engendrés par les activités de recherche et de conseil, ils sont constitués des charges de personnel, de l'achat d'équipements, etc. Ces coûts sont imputés selon la provenance du financement, soit à la Confédération pour la quasi-totalité des fonds.

¹ A partir de cette hypothèse, on peut estimer que le canton de Neuchâtel ténéficie pour une part de 2,36% des crédits dépensés en faveur de la recherche.

² On peut mentionner, à titre d'exemple, que sur les 50 projets de recherche FNRS en cours en 1992 à l'Université de Neuchâtel, 8 concernaient directement le canton de Neuchâtel ou l'Arc jurassien.

Tableau 3: Répartition des avantages et des coûts de l'Université de Neuchâtel en 1992, en francs

	Neuchâtel	Reste de la Suisse	Etranger	Total
Avantages				
Formation	42'246'000	29'981'000	3'066'000	75'293'000
Recherche et conseil	402'000	16'637'000	-	17'039'000
Total des avantages	42'648'000	46'618'000	3'066'000	92'332'000
Coûts				
Formation	44'115'000	31'157'000	21'000	75'293'000
Recherche et conseil	337'000	16'702'000	-	17'039'000
Total des coûts	44'452'000	47'858'000	21'000	92'332'000
Solde				
Formation	-1'869'000	-1'176'000	3'045'000	-
Recherche et conseil	65'000	-65'000	-	-
Total du solde	-1'804'000	-1'241'000	3'045'000	-

SOURCE: Comptes de l'Etat/IRER/1994/AS

La comparaison pour chaque région des avantages et des coûts indique si une région profite des services proposés par l'Université plus qu'elle ne contribue aux coûts de ces prestations (avantage net) ou si elle supporte les coûts sans profiter des avantages dans une mesure équivalente (coût net). Dans le cas de l'Université de Neuchâtel, la répartition des différents avantages et coûts montre que le coût supporté par la collectivité neuchâteloise dépasse légèrement les avantages retirés par celle-ci (cf. tableau 3). Le coût net pour le canton de Neuchâtel s'élève ainsi à 1,8 million de francs. Ce solde négatif est dû à l'activité de formation (coût net de 1,9 million) car le canton participe pour 58,6% aux coûts d'enseignement, tandis que 56,1% des nouveaux diplômés restent dans le canton une fois leurs études terminées (cf. tableau 4). A l'inverse, les activités de recherche et de conseil rapportent au canton plus qu'elles ne lui coûtent. Les autres cantons suisses participent également d'une manière plus importante aux coûts de l'Université de Neuchâtel par rapport aux avantages qu'ils en retirent. Le coût net pour le reste de la Suisse s'élève effectivement à 1,2 million de francs. Quant à l'étranger, il bénéficie largement de l'Université dans la mesure où son avantage net atteint 3 millions de francs.

Tableau 4: Provenance des étudiants et destination des diplômés de l'Université de Neuchâtel entre 1980 et 1992

Cantons	Canton de provenance	Canton de destination	Solde
Neuchâtel	46,4%	56,1%	+9,7%
Etranger	16,3%	4,1%	-12,2%
Berne	11,6%	11,0%	-0,6%
Jura	6,6%	4,5%	-2,1%
Vaud	4,7%	8,9%	+4,2%
Tessin	3,0%	2,0%	-1,0%
Genève	2,5%	4,1%	+1,6%
Valais	2,0%	2,3%	+0,3%
Fribourg	1,2%	1,2%	0,0%
Zurich	1,0%	2,8%	+1,8%
Soleure	0,8%	0,3%	-0,5%
Reste de la Suisse	3,9%	2,7%	-1,2%
Total	100%	100%	

SOURCE: OFS/ASOU/1994/AS

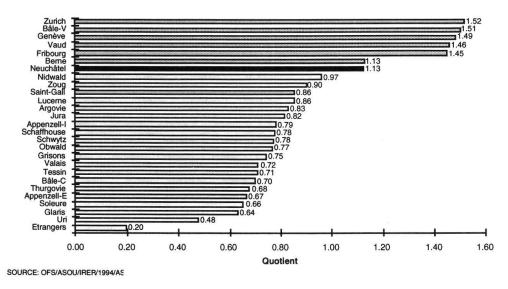
On peut toutefois noter que ces ordres de grandeur paraissent relativement faibles comparés à la somme totale des avantages et des coûts qui s'élève à plus de 90 millions de francs. La répartition des avantages et des coûts, au niveau des régions, pourrait donc être considérée comme relativement équilibrée. En outre, comme cela a été relevé auparavant, la répartition des avantages de la recherche à partir de la part de la population dans les différents cantons sous-estime les retombées de celle-ci dans le canton de Neuchâtel. Pour que les avantages nets de la recherche compensent les coûts nets de la formation, il suffirait que le canton de Neuchâtel puisse bénéficier d'une part d'environ 11% des retombées de la recherche, hypothèse qui semble tout à fait plausible.

3. Le capital humain universitaire

L'impact de l'Université de Neuchâtel sur l'économie du canton ne se limite pas aux aspects strictement financiers étudiés ci-dessus et relevant d'une vision à court terme. A plus long terme, la présence de l'Université est susceptible d'affecter positivement le potentiel de croissance économique du canton en dotant celui-ci d'un capital humain générateur d'une forte valeur ajoutée. Par ailleurs, l'existence de l'Université

peut constituer en soi un facteur d'attraction pour l'implantation d'unités productives dans le canton.

Figure 1: Ratio d'attraction des cantons pour les licenciés des hautes écoles suisses entre 1980 et 1992



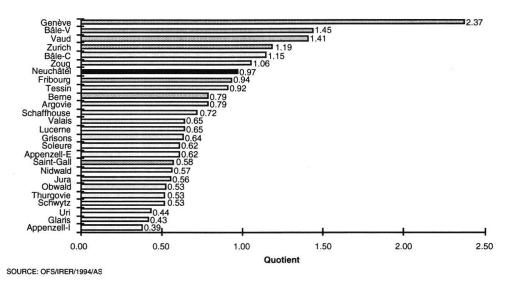
Avant de se prononcer sur l'impact économique du capital humain formé par l'Université, il convient, au préalable, de s'interroger sur la capacité du canton à absorber et à retenir cette main-d'œuvre hautement qualifiée. En ce qui concerne le degré d'attraction du canton de Neuchâtel auprès des nouveaux diplômés, on peut noter qu'un nombre important d'étudiants de l'Université viennent de l'extérieur et restent dans le canton une fois leurs études terminées. Effectivement, 46,4% des étudiants de l'Université de Neuchâtel proviennent du canton, tandis qu'ils sont 56,1% à habiter dans le canton l'année suivant l'obtention de leur diplôme (cf. figure 1). L'Université de Neuchâtel permet donc un apport important en capital humain universitaire pour le canton.

Mais tous les étudiants neuchâtelois n'étudient pas à l'Université de Neuchâtel. A la fin de l'année 1992, 40% d'entre eux étaient inscrits dans une autre haute école suisse. Il serait dès lors également intéressant de savoir dans quelle mesure le marché de l'emploi dans le canton de Neuchâtel est capable d'attirer cette main-d'œuvre hautement qualifiée. Or, l'analyse des migrations estudiantines montre que le solde de ces migrations entre le canton de Neuchâtel et la plupart des hautes écoles suisses est positif. Ceci est notamment vrai pour les hautes écoles où les neuchâtelois sont les plus nombreux tels que l'Université de Lausanne, l'EPFL et l'Université de Genève. Dans l'ensemble, alors

que 2,4% des étudiants des hautes écoles suisses résidaient dans le canton de Neuchâtel avant leurs études, ils sont 2,7% à y avoir élu domicile un an après l'obtention de leur titre universitaire. Si l'on compare l'attraction exercée par les différents cantons sur la main-d'œuvre universitaire, on constate que seuls les cantons universitaires "utilisent" une part de jeunes universitaires plus élevée qu'ils n'en "fournissent", à l'exception de Saint-Gall. Cela confirme l'importance de la présence d'une université dans un canton en tant que facteur d'attraction pour la main-d'œuvre de niveau universitaire.

Afin de juger de la capacité du canton à retenir, à plus long terme, la main-d'œuvre issue des hautes écoles, l'on peut se baser sur la répartition spatiale de la population ayant une formation de niveau universitaire. Ainsi, en comparant pour l'année 1990 la part de la population de 15 ans et plus ayant une formation universitaire ou équivalente à travers les cantons, on remarque qu'en général les taux les plus élevés appartiennent aux cantons universitaires (cf. figure 2). C'est notamment le cas du canton de Neuchâtel.

Figure 2: Quotient de localisation de la population ayant une formation universitaire ou équivalente dans les cantons en 1990



Quot. de loc. des univ. du canton n = Part de la population de 15 ans et plus ayant une formation univ. dans le canton n

Part de la population de 15 ans et plus ayant une formation universitaire en Suisse

En outre, la répartition spatiale de la population ayant une formation du niveau universitaire s'avère être un facteur explicatif important des différences de revenu cantonal. Par exemple, selon l'hypothèse où il n'y aurait pas d'université dans le canton de

Neuchâtel, ce qui diminuerait le nombre de résidents ayant une formation universitaire de 30% environ¹, le revenu cantonal serait d'environ 14% en dessous de son niveau actuel². Ces résultats mettent clairement en évidence l'importance de l'Université de Neuchâtel en tant que fournisseur de capital humain de haut niveau pour l'appareil de production cantonal.

Résumé et conclusion

Dans cet article, nous avons cherché à mesurer l'impact économique régional d'une université à travers une étude cas, en l'occurrence celui de l'Université de Neuchâtel. L'impact de l'Université de Neuchâtel sur l'économie du canton de Neuchâtel possède de multiples facettes. D'abord, l'Université véhicule d'importants flux financiers. Ces flux s'élèvent à plus de 120 millions de francs et sont composés du budget alloué par l'Etat de Neuchâtel, des divers crédits de recherche et du budget des étudiants. L'incidence de ces flux, soit des recettes et des dépenses de l'Université de Neuchâtel et des étudiants, s'avère être nettement favorable au canton. En effet, la collectivité neuchâteloise paie 56,8 millions pour sa haute école, en particulier sous forme d'impôts et de taxes. Mais, en contrepartie, l'Université et ses étudiants dépensent un montant de 88,9 millions de francs dans le canton de Neuchâtel. L'Université rapporte donc, en termes nets, 32,1 millions de francs à la collectivité neuchâteloise, soit 200 francs par habitant. En tenant compte des ajustements à travers l'effet multiplicateur que déclenchent de tels flux financiers, on peut estimer la création nette de revenu dans le canton de Neuchâtel à 14,9 millions de francs.

Parallèlement aux recettes et aux dépenses, il est également possible d'estimer l'incidence régionale des avantages et des coûts générés par les activités de formation, de recherche et de conseil se déroulant au sein de l'Université. Ce calcul dégage un coût net pour le canton de Neuchâtel de l'ordre de 1,8 million de francs. Ce solde légèrement négatif est dû à la fonction d'enseignement de l'Université. A l'inverse, les activités de recherche et de conseil rapportent un avantage net au canton. On note que ce résultat est obtenu en sous-estimant manifestement les retombées financières de la recherche pour le canton et en négligeant certains avantages non quantifiables tels que ceux liés au rôle de l'Université comme facteur d'animation socioculturelle. Tout porte donc à croire que l'Université en tant que fournisseur de diverses prestations procure en fait un avantage en termes nets à la collectivité neuchâteloise.

¹ Ceci situerait la part de la population ayant une formation universitaire ou équivalente au même niveau que les cantons du Valais, de Lucerne ou de Soleure, par exemple.

² Ce résultat est obtenu en simulant une fonction de production Cobb-Douglas faisant intervenir la variable «main-d'œuvre du niveau universitaire» parmi les variables explicatives du revenu cantonal et estimée sur la base des données cantonales portant sur l'année de recensement 1990.

Enfin, l'analyse de l'aspect le plus fondamental du rôle de l'Université en tant qu'agent économique, à savoir la formation du capital humain, confirme l'existence d'un lien entre la présence d'une haute école dans un canton et la capacité de celui-ci à attirer et à garder une main-d'œuvre du niveau universitaire. La disponibilité de ce capital humain de haute qualification peut alors se répercuter à long terme sur le potentiel de croissance du canton. A titre d'exemple, on peut estimer qu'en l'absence d'une université sur son territoire, le revenu cantonal neuchâtelois serait d'environ 14% inférieur à son niveau actuel. Ainsi, l'Université de Neuchâtel se révèle être une composante importante de l'économie neuchâteloise, non seulement en tant que vecteur financier et fournisseur de services, mais également en tant que formateur de matière grise.

En conclusion, comme le démontre notre étude de cas, une université peut avoir un impact positif en termes nets sur l'économie de sa région d'implantation même si elle se trouve principalement à la charge des contribuables locaux tout en servant également à des non contribuables. Cet impact prend des dimensions beaucoup plus importantes lorsqu'on considère la haute école dans son rôle fondamental de générateur du capital humain de haut niveau à disposition de l'appareil de production régional.